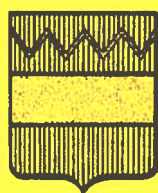




PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE

de

BRUGELETTE

LIVRE I - URBANISME

LIVRE II - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège de la Commune de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une demande de permis d'urbanisme a été introduit par M. et Mme RASSE - - TRESNIE, Rue des Enfers, n°2 à 7941 Attre, bien cadastré division 5, section B n°265B.

Le projet consiste en la construction d'un Poolhouse et d'une piscine et présente la caractéristique suivante : le projet est dérogoratoire au plan de secteur en vigueur (zone agricole).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - R.IV.40-1. du Code du Développement Territorial.

L'affiche est posée ce jeudi 7 mai 2020

L'enquête se déroule du 13 au 29 mai 2020 inclus.

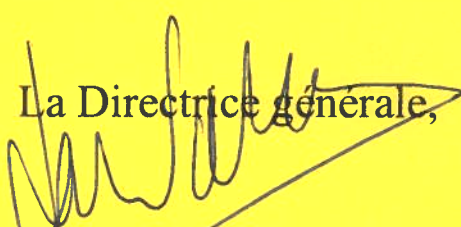
Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales du 13 au 29 mai 2020 auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.

- Soit par écrit à l'adresse : commune de Brugelette - Grand Place, n°2a à 7940 Brugelette.
- Soit par mail à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be en reprenant toutes vos coordonnées.
- Soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE uniquement sur rendez-vous (068/45.73.10). **Attention aux mesures COVID19 : Masque obligatoire.**
- Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, les envois par courrier électronique sont identifiés et signés

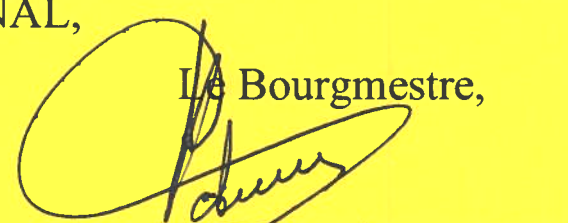
LE DOSSIER est disponible par mail et cela n'est techniquement possible, il est consultable à l'Administration communale, uniquement sur rendez-vous 48h à l'avance.

Brugelette, le 5 mai 2020

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale,

 Karolina KOWALSKA



Le Bourgmestre,

 André DESMARLIERES